



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E174492

VALABLE JUSQU'AU 24/11/2024

ÉDITÉ LE 04/08/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/04/2018

Forme juridique : SCOP

Capital : 72 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAMBERY 838654515

Siret : 838 654 515 00017

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 3485-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320.180028

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 320.180028

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2023

Raison sociale : RAVOIRE SCOP

105 RUE DU PRE PAGNON
73000 CHAMBERY

Téléphone : 04 79 62 70 70

Portable :

Site Internet :

E-mail : s.andrieux@ravoire.com

Responsabilité légale :
PALMONT HERVE MANDATAIRE

Fax :

Effectif moyen : 31 Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	29/09/2022
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	29/09/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	29/09/2022
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	01/10/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.